



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



25091642

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

09 JUL. 2025

DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : **0402 484 375**

Nom

(en entier) : **BATTAILLE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de la Carbo(T) 10, B - 7333 Saint-Ghislain**

Objet de l'acte : Révocation du mandat d'un administrateur - Nomination d'un administrateur. Décision sur la rémunération - Procuration pour les formalités de publication et administratives.

Extrait des décisions écrites unanimes des actionnaires du 10 juin 2025.

Les actionnaires :

(a) DÉCIDENT de révoquer le mandat de Monsieur Mathieu Krane en tant qu'administrateur de la Société à partir de la date des présentes décisions.

REMERCIENT Monsieur Mathieu Krane pour son engagement au cours de l'exercice de son mandat.

La décision relative à la décharge pour l'exécution de son mandat, pour la période entre le début de l'exercice en cours et la date de révocation, sera prise respectivement par l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social en cours.

(b) DÉCIDENT de nommer Monsieur Frank De Vogelaere, élisant domicile au siège de la Société, en tant qu'administrateur de la Société, cette nomination prenant effet à la date des présentes décisions pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur l'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2030.

DÉCIDENT que l'administrateur ne sera pas rémunéré pour l'exercice de ce mandat.

(c) DÉCIDENT d'octroyer des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae, Els Bruls et/ou tout autre avocat ou employé du cabinet d'avocats Loyens & Loeff Advocaten-Avocats SRL, élisant domicile avenue de Tervueren 2, B-1040 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue d'accomplir (i) toutes les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer la mise à jour de l'information de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, (iii) toutes les formalités nécessaires ou utiles afin d'assurer la mise à jour de l'information de la Société dans le registre UBO, et (iv) toutes les formalités, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA ou l'administration fiscale, la Banque Nationale de Belgique, les autorités de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux et toute autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée et toute autre partie intéressée.

Signé,

Johan Lagae

Avocat - Mandataire spécial.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/07/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)